POUGUES Les Eaux N7

N° A26 – 17

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant réglementation de la circulation par borne escamotable rue Boutron
Annule et remplace l'arrêté municipal n° A26-16 du 27 août 2026

Commune de POUGUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement ;
Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et, plus particulièrement, celle des enfants fréquentant l'établissement scolaire situé à proximité de la rue Boutron ;
Considérant qu'il convient de sécuriser les entrées et sorties de l'école en limitant temporairement la circulation des véhicules sur la rue Boutron pendant les horaires d'arrivée et de sortie des élèves ;
Considérant que la mise en place d'une borne escamotable constitue un dispositif adapté permettant de réglementer l'accès à la voie tout en maintenant les conditions nécessaires à la circulation des véhicules autorisés et des services d'urgence ;

ARRETE

Article 1 :
Le maire autorise l'installation d'une borne escamotable rue Boutron avec son intersection rue des Gravières, à proximité de l'établissement scolaire, afin de réglementer l'accès à la voie et de renforcer la sécurité des élèves, des accompagnants et des personnels de l'école.

Article 2 :
La borne escamotable sera en position haute et interdira l'accès aux véhicules non autorisés tous les jours de l'année, à l'exception du mercredi, pendant les plages horaires suivantes :
Lundi - mardi - jeudi - vendredi :
de 7 h 30 à 9 h 15 ;
de 11 h 35 à 13 h 45 ;
de 16 h 15 à 18 h 45.
Le mercredi :
de 11 h 35 à 13 h 45 ;
de 16 h 15 à 18 h 45.
En dehors de ces plages horaires, la borne sera en position basse afin de permettre la circulation des riverains.

Mairie de Pougues-les-Eaux
90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr

VILLAGES ÉTAPES
Villes et Villages Fleuris
Villages d'avenir
Commune touristique
Ville d'accueil des véhicules d'époque